

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Etaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BIDEAU Nicole, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusés : BONNOT Bernard, VIOLOT Benoît et BERNARD Elisabeth.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Choix du concessionnaire pour l'aménagement du secteur de la Bretonnière

Suite à l'avis d'appel à la concurrence pour choisir l'aménageur qui réalisera l'urbanisation sur l'ancienne propriété CHANUT, une seule offre a été reçue à la Mairie de la part de l'Office Public de l'Habitat (OPAC). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir l'OPAC de Saône et Loire comme concessionnaire d'aménagement du secteur de la Bretonnière et donne tout pouvoir au Maire pour signer le traité de concession s'y rapportant, conclu pour six ans.

Achat de la parcelle ZB11 (fossé rue de Fontaine) à l'Association Foncière de Remembrement (AFR)

La parcelle ZB11, de 760 m², appartenant à l'AFR, correspond au fossé situé rue de Fontaine et qui longe l'ancienne propriété CHANUT. Le Maire propose de la racheter à l'AFR pour l'euro symbolique pour faciliter les futurs aménagements, notamment les nouvelles voies qui vont déboucher sur la rue de Fontaine. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'acquisition de cette parcelle et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié correspondant. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Convention avec la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse pour le fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols à compter du 1^{er} juillet 2015 prévue par la loi ALUR, le conseil communautaire a décidé de créer un service mutualisé pour instruire toutes les demandes d'urbanisme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier l'instruction des autorisations d'occupation des sols au nouveau service de la CC à compter du 1^{er} juillet 2015 et donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention, qui fixe les règles de coopération entre la CC et les communes membres.

Contrat d'entretien des chaudières

Les trois chaudières installées à l'école en 2011 ne sont plus sous garanties. Des devis ont été demandés à trois entreprises pour assurer leur entretien et le dépannage si besoin. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise ROMAND DEPANNAGE de SAINT-MARCEL, qui a établi un devis de 360,00 € TTC pour l'entretien annuel et le nettoyage des trois chaudières.

Vente d'herbe rue de la Bretonnière

Comme l'an dernier, la Commune met en vente le foin dans l'ancienne propriété CHANUT, mais uniquement dans la parcelle du haut, d'une superficie de 4ha, au prix de 60 €/ha. La partie du bas ne sera pas récoltée cette année. Les agriculteurs intéressés devront s'inscrire en Mairie avant le 27 mai prochain. Un tirage au sort désignera le bénéficiaire

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2014

Chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Pour CIEL, le prix de revient du m³ pour l'assainissement est de 1,31 € et le prix de revient du m³ pour l'eau potable est de 2,26 €. Ce rapport est consultable à la Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Compte rendu de la réunion de préparation du P.E.D.T (écoles)

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a mis en place depuis septembre 2014, des activités périscolaires : 1h le lundi après-midi et 1h le mardi après-midi. L'Etat a alloué une subvention pour compenser les frais occasionnés. Mais pour la prochaine année scolaire, seules les communes ayant présenté un Projet Educatif Territorial (PEDT) pourront prétendre à une aide financière. Suite à une réunion en partenariat avec les parents d'élèves, les activités pourraient être programmées les lundis, mardis et jeudis de 16h à 17h. De nouveaux intervenants ont été contactés.

Questions diverses

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Monique DALMASSO sera coordinatrice des opérations et un ou deux agents recenseurs seront nécessaires pour assurer la collecte.

Une répétition publique de l'Harmonie Municipale de VERDUN-SUR-LE-DOUBS est prévue le mardi 2 juin à 20H au «Petit Clos» rue de Merley.

Le Maire a fait un résumé de son dernier rendez-vous avec le nouveau Sous Préfet de CHALON-SUR-SAONE, concernant la baisse des taxes allouées à la commune, consécutive à la fermeture de VAL D'AUCY.

Les travaux de rénovation du château d'eau de CIEL vont débuter le 26 mai prochain pour une durée de quatre mois.

Les travaux de la chambre funéraire ont débuté dans la zone artisanale de Charbonneau.

Le vendredi 22 mai prochain à 16 heures, aura lieu à l'école de CIEL la remise du prix RACOUCHOT, décerné aux communes, qui font des investissements en faveur de leurs écoles.

A CIEL, le 20 mai 2015
Le Maire,